



**DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS
EN DÉBUT D'ANNÉE**

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2026-2027
Préscolaire**

COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE QUE VOUS RECEVREZ DURANT L'ANNÉE

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE :

Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant **au plus tard le 15 octobre 2026.**

PREMIER BULLETIN

- Étape du 28 août 2026 au 5 novembre 2026
- Le bulletin sera remis aux parents **dans la semaine du 16 novembre 2026**

DEUXIÈME BULLETIN

- Étape du 9 novembre 2026 au 19 février 2027
- Le bulletin sera remis aux élèves **dans la semaine du 8 mars 2027**

** Une communication avec les parents des élèves à risque sera effectuée

TROISIÈME BULLETIN

- Étape du 22 février 2027 au 23 juin 2027
- Le bulletin sera disponible aux élèves **dans la semaine du 5 juillet 2027**

Diverses **communications** seront faites par le titulaire et les autres intervenants auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Évaluation des apprentissages (préscolaire 4 ans)

Au préscolaire, conformément au régime pédagogique, les résultats sont transmis à l'intérieur des bulletins sous forme de cotes indiquant l'état du développement des compétences ou le niveau de développement atteint par l'élève (étape 2). Ces compétences sont présentées dans le tableau suivant.

Domaines et compétences	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Accroître son développement physique et moteur	X		X
Construire sa conscience de soi		X	X
Vivre des relations harmonieuses avec les autres	X		X
Communiquer à l'oral et à l'écrit		X	X
Découvrir le monde qui l'entoure		X	X

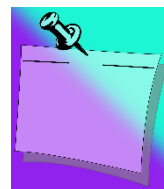
L'évaluation de votre enfant s'appuie sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages* du programme d'éducation préscolaire.

Légende			Étape 3
Cote	Étape 1	Étape 2	
A	L'élève se développe très bien.	L'élève se développe très bien	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin des commentaires liés aux forces et aux difficultés de votre enfant. De plus différents, moyens seront utilisés par les enseignants pour favoriser la communication avec les parents :

- . les messages de l'enseignante,
- . l'utilisation de Clic école,
- . les appels téléphoniques ou les courriels,
- . la présentation du portfolio par l'enfant
- . etc.



Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.